



## Communiqué du Conseil administratif aux habitants de Plan-les-Ouates

### Coronavirus : mesures prises à Plan-les-Ouates dès le 16 mars 2020

Suite aux annonces du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat, le Conseil administratif a décidé d'appliquer des mesures exceptionnelles. Celles-ci prennent effet immédiatement et jusqu'à nouvel avis, mais en tout cas jusqu'au 19 avril prochain. Elles seront réévaluées régulièrement en fonction de la situation.

Le Conseil administratif précise que la Commune s'organise pour maintenir le bon fonctionnement du service public communal et notamment de toutes les missions prioritaires de la commune.

Vu la situation, l'Exécutif a pris la décision de fermer les infrastructures municipales suivantes :

- les crèches et garderies communales et subventionnées
- les restaurants scolaires
- les infrastructures sportives, tant pour le public que pour les clubs
- les locaux parascolaires
- les salles de réunion des écoles
- les locaux associatifs
- les maisons et espaces de quartier (Marais, Champ-Ravy)
- le Locados
- La julienne
- La ludothèque

Concernant les locaux mis à disposition du public : il est vivement recommandé aux organisateurs d'annuler les événements déjà prévus. Plus aucune réservation ne sera accordée par la Mairie pour des dates avant le 20 avril (situation sujette à évolution). La Mairie remboursera les réservations effectuées pour cette période si les organisateurs décident d'annuler leurs événements. A noter qu'en cas de fermeture des restaurants par les autorités cantonales, toutes les locations seront annulées pour la période concernée.

Pour les crèches, les restaurants scolaires et le parascolaire, des solutions d'accueil seront organisées pour les enfants du personnel de la santé, du secteur pénitentiaire, du Ministère public, de la police, du Service d'incendie et de secours et de la protection civile.

Le Conseil administratif rappelle qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle dépassant nos frontières. Il précise qu'il est impératif durant les semaines à venir de strictement respecter les consignes sanitaires afin s'assurer que les services de santé puissent remplir au mieux leurs missions.

Ces décisions manifestent la volonté de la Commune de contribuer à endiguer la propagation du coronavirus et de préserver la santé publique, notamment celle des personnes plus vulnérables à cette pandémie.

Pour plus d'informations sur les précautions à prendre et l'évolution de la situation, une page dédiée au coronavirus relayant notamment les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et du Canton est disponible sur [www.ge.ch](http://www.ge.ch).

La modification des dispositions communales sera communiquée par e-mail aux personnes et associations directement concernées, ainsi que sur le site internet et la page Facebook de la Commune.

Nous vous remercions pour votre attention, votre compréhension et votre coopération.